

NOTE PRESENTATION – BUDGET PRIMITIF 2022 – REGIE ASSAINISSEMENT

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent document répond à cette obligation pour le budget régie assainissement de la CARF.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget est structuré par deux sections : d'un côté, la section de fonctionnement pour la gestion des affaires courantes ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et est liée aux projets de la CARF sur ces différentes compétences.

Le budget 2022 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 28 mars 2022.

1. Résultats budgétaires 2021

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 588 996,22 €	1 364 818,44 €
Solde d'exécution	- 224 177,78 €	
Report de l'exercice n-1		546 419,89 €
Résultat de clôture	322 242,11 €	
Investissement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 893 153,05 €	1 459 138,50 €
Solde d'exécution	- 434 014,55 €	
Report de l'exercice n-1		3 164 861,84 €
Résultat de clôture	2 730 847,29 €	
RAR à reporter en n+1	2 205 341,34 €	
Solde des RAR	- 2 205 341,34 €	
Besoin en financement ?	525 505,95 €	

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont excédentaires. Le besoin de fonctionnement étant nul, pour l'exercice 2022, l'excédent de fonctionnement sera affecté librement : soit en recettes de fonctionnement (au 002), soit en investissement pour financer de nouvelles dépenses (article 1068). Il a été décidé de garder l'excédent de fonctionnement sur cette même section.

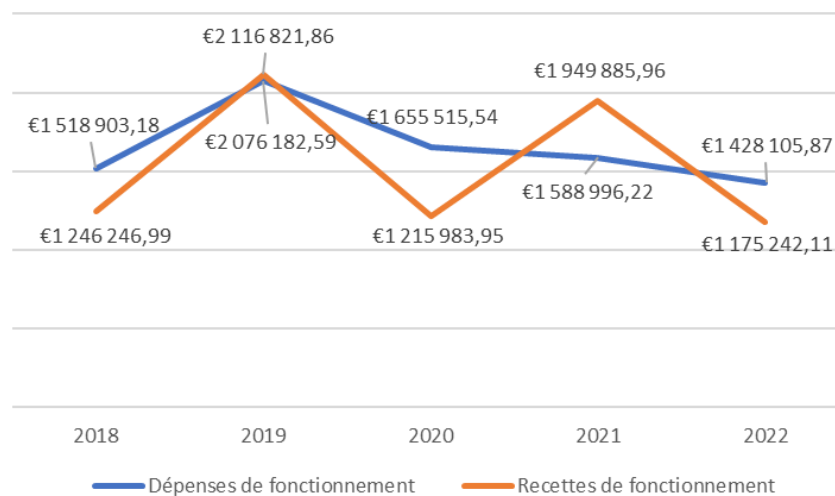
2. La section d'exploitation - Prévisionnel 2022

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Elle retrace en dépenses les charges à caractère général dont les charges de personnel, les charges de gestion courante, les dotations aux amortissements et, en recettes, principalement les produits liés à l'encaissement de l'eau et des travaux effectués en régie.

2.1. Le contexte d'élaboration budgétaire : un budget impacté par des déficits structurels

Dans la continuité des résultats des années précédentes, l'élaboration du budget a mis en exergue les difficultés liées au manque de recettes en fonctionnement. Pour rappel, la régie assainissement étant un service public industriel et commercial, elle doit s'équilibrer par ses ressources propres c'est-à-dire le prix de l'eau.

En effet, sans prise en compte de cette problématique et de l'urgence d'y répondre, la section de fonctionnement prévisionnelle ne pouvait être en équilibre :

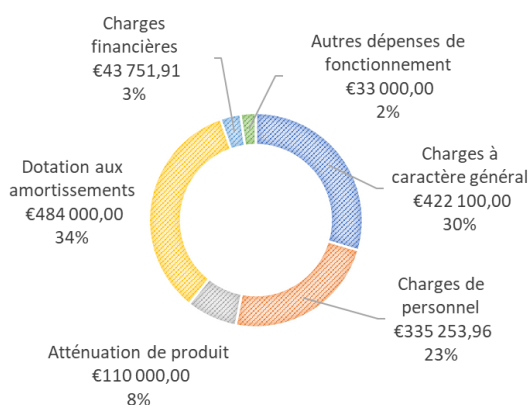


Au budget primitif 2022, le budget prévisionnel en dépenses étant de 1 428 105,87 € et les recettes prévisionnelles de 1 175 242,11 €, un manque de 252 863,76 € apparaissait. Il est important de noter qu'un important travail de rationalisation des dépenses a été effectué et qu'elles ne peuvent être réduites d'avantage.

Face à cette situation, des leviers vont être mobilisés à courts et moyens termes :

- Un important travail sur la tarification à la fois en termes d'harmonisation et de valeur ;
- Une recherche d'optimisation des bases et notamment l'assujettissement au paiement de l'eau des entités publiques.

2.2. Les dépenses de fonctionnement

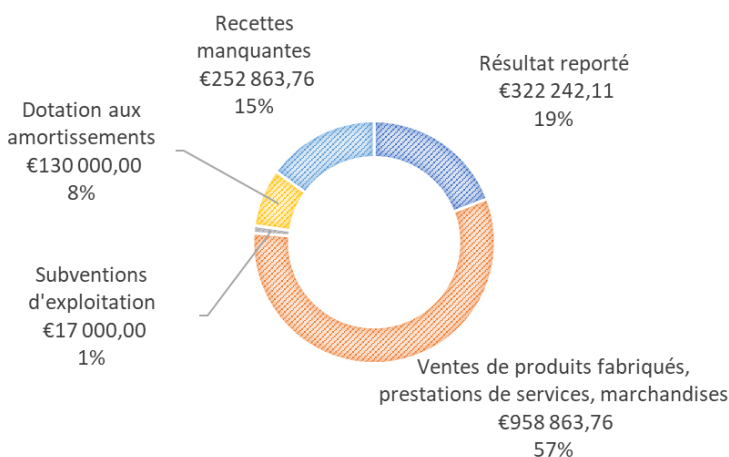


On constate une augmentation globale des dépenses liée aux éléments suivant :

- Dépenses courantes : carburants, engins loués, petites réparations et de la maintenance (effet des investissements de l'année passée) ;
- Atténuation de produits : reversement à l'agence de l'eau majorée suite à un contrôle.

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
Résultat reporté						
Charges à caractère général	861 450,94 €	717 228,55 €	491 739,62 €	378 522,67 €	422 100,00 €	43 577,33 €
Charges de personnel	389 120,03 €	493 512,17 €	269 000,00 €	283 215,87 €	335 253,96 €	52 038,09 €
Atténuation de produit	- €	- €	95 363,00 €	75 354,00 €	110 000,00 €	34 646,00 €
Dotations aux amortissements	- €	690 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	484 000,00 €	-316 000,00 €
Charges financières	177 665,13 €	169 994,91 €	42 651,07 €	39 349,29 €	43 751,91 €	4 402,62 €
Autres dépenses de fonctionnement	90 667,08 €	5 446,96 €	43 238,15 €	12 554,39 €	33 000,00 €	20 445,61 €
Dépenses de fonctionnement	1 518 903,18 €	2 076 182,59 €	1 655 515,54 €	1 588 996,22 €	1 428 105,87 €	-160 890,35 €

2.3. Les recettes de fonctionnement

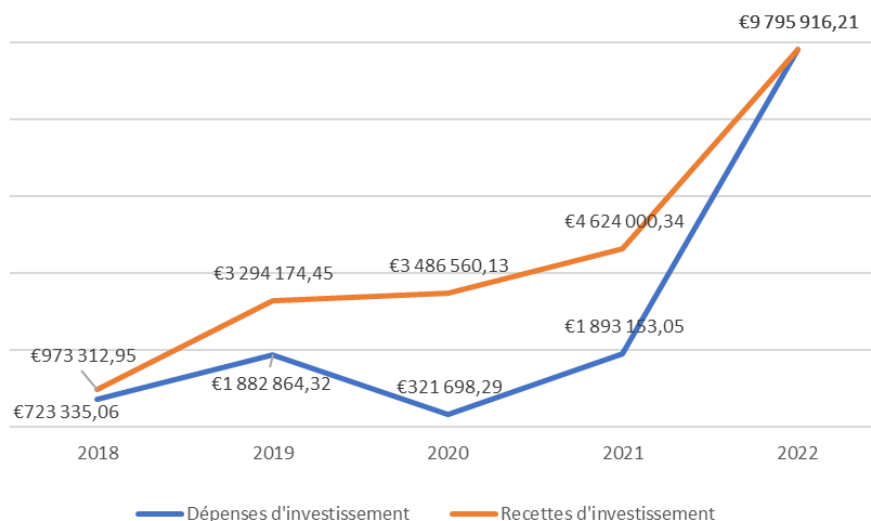


Au regard des leviers mobilisables (point 2.1.), une augmentation de recettes a été estimée et inscrite.

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
Résultat reporté				546 419,89 €	322 242,11 €	-224 177,78 €
Ventes de produits	2 332 594,58 €	1 957 254,00 €	685 690,59 €	681 699,88 €	958 863,76 €	277 163,88 €
Subventions d'exploitation	124 621,25 €	105 544,04 €	12 906,36 €	17 241,09 €	17 000,00 €	-241,09 €
Autres	- €	54 023,82 €	500 974,00 €	603 096,10 €	- €	-603 096,10 €
Dotations aux amortissements	- €	- €	16 413,00 €	101 429,00 €	130 000,00 €	28 571,00 €
TOTAL	1 246 246,99 €	2 116 821,86 €	1 215 983,95 €	1 949 885,96 €	1 175 242,11 €	-774 643,85 €

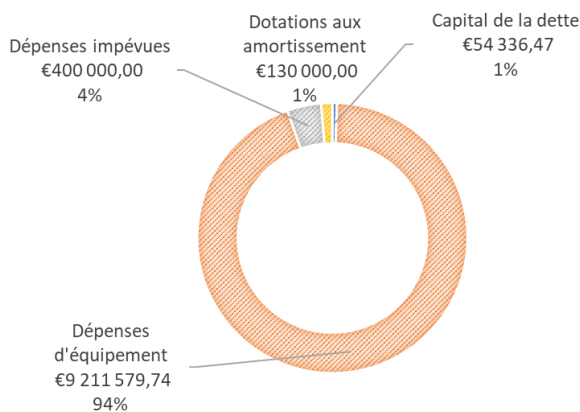
3. La section d'investissement – Prévisionnel 2022

Cette section enregistre principalement les opérations correspondant à la mise en œuvre des programmes d'équipement.



Au budget primitif 2022, les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **9 795 916,21 €**.

3.1. Les dépenses d'investissement



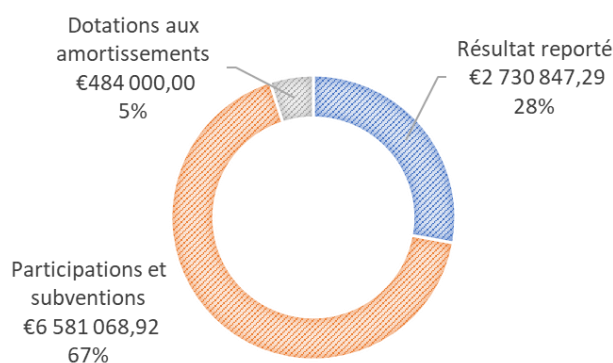
Evolution significative des dépenses d'investissement en 2022 due principalement à l'inscription de l'ensemble des opérations liées à la tempête Alex.

Zoom sur les opérations d'investissement

SINISTRE TEMPETE ALEX ACTIONS D'URGENCE EU	6 697 152,42 €
TRAVAUX DIVERS ET IMPREVUS	1 678 944,91 €
RACCORDEMENT EU LA BRIGUE A STEP DE TENDE	283 412,00 €
REMISE EN ETAT COLLECTEUR EU ENTREE STEP - SOSPEL	84 772,00 €
REPLACEMENT BIODISQUES - MOULINET	74 416,81 €
HORS OPERATION	73 349,65 €
REFECTION COLLECTEUR VERDUN - SOSPEL	61 772,00 €
REFECTION STEP MORIGNOLE - LA BRIGUE	52 088,00 €
RENOUV RESEAUX EU PL BIANCHERI - BREIL	50 000,00 €
RENOUVELLEMENT RESEAU EU RUE ALBETI - LA BRIGUE	50 000,00 €
SDEU REGIE	35 000,00 €
REMISE EN ETAT STEP - SOSPEL	34 418,80 €
RENOUV RESEAUX EU PLACETTE -TENDE	20 000,00 €
EXTENSION IMPASSE MOULIN - SAORGE	16 253,15 €

	2018	2019	2020	2021	2022
Capital de la dette	177 139,84 €	297 291,47 €	51 391,31 €	52 838,09 €	54 336,47 €
Dépenses d'équipement	546 195,22 €	1 585 572,85 €	253 893,98 €	1 738 885,96 €	9 211 579,74 €
Dépenses impévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €
Dotations aux amortissement	- €	- €	16 413,00 €	101 429,00 €	130 000,00 €
Dépenses d'investissement	723 335,06 €	1 882 864,32 €	321 698,29 €	1 893 153,05 €	9 795 916,21 €

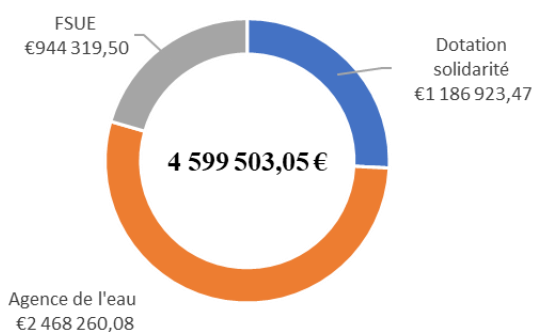
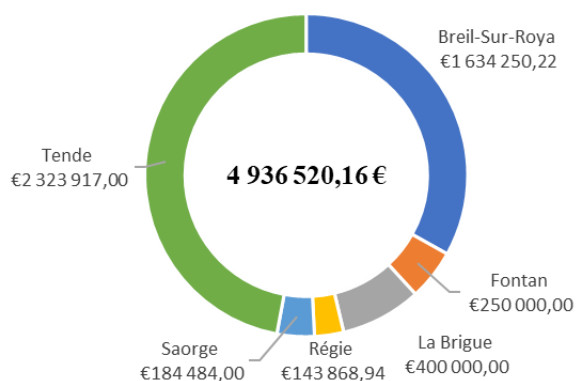
3.2. Les recettes d'investissement



	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat reporté	- €	249 977,89 €	1 411 310,13 €	3 164 861,84 €	2 730 847,29 €
Affectation du fonctionnement	715 400,46 €	- €	- €	- €	- €
Participations et subventions	242 020,90 €	4 196,56 €	1 275 250,00 €	659 138,50 €	6 581 068,92 €
Emprunt	15 891,59 €	2 350 000,00 €	- €	- €	- €
Dotations aux amortissements	- €	690 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	484 000,00 €
Recettes d'investissement	973 312,95 €	3 294 174,45 €	3 486 560,13 €	4 624 000,34 €	9 795 916,21 €

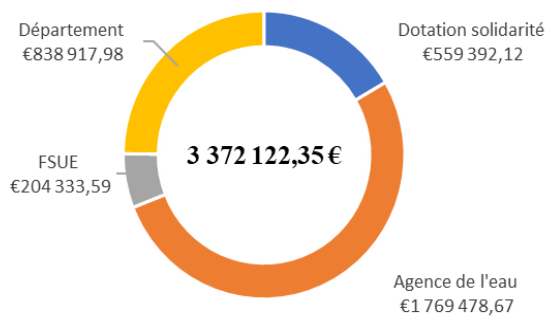
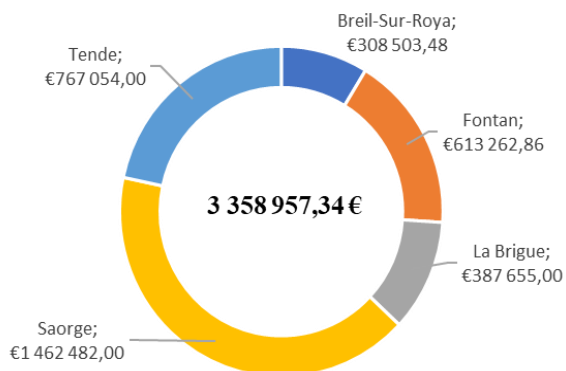
3.3. Zoom sur la tempête Alex

Assainissement : réseaux



Taux de financement prévisionnel : 93,17%

Assainissement : STEP



Taux de financement prévisionnel : 95,29%